



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE 20 MAI 2025**

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège, en séance extraordinaire, ce 20 mai 2025, à 20H04 à la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Est présent, le maire :

Mario Pelletier

Sont présents, les conseillers :

Siège # 1 Christian Drapeau
Siège # 3 Raymond Malo
Siège # 4 Jacques Sirois
Siège # 5 Hervé Voyer
Siège # 6 Andrew Caddell

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Pelletier.

Assiste également à la séance :

Mesdames Mychelle Lévesque agissant à titre de directrice générale et greffière-trésorière et Carolyne Thériault, CA de Mallette S.E.N.C.R.L.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Mario Pelletier.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 7 mai 2025, remis de main à main, au maire, Mario Pelletier et aux autres membres du conseil de façon électronique par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mychelle Lévesque.

Les membres du conseil qui ont reçu leur avis de convocation par courrier électronique ont confirmé leur présence par courriel.

Les membres du conseil tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de l'année 2024.
4. Résolution pour acceptation d'une soumission de gré à gré avec Colas pour travaux à effectuer sur le chemin des Quatorze-Arpents. **ANNULÉE**



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

5. Résolution pour appropriation d'une dépense de 100 000.00 \$ applicable au surplus cumulé non affecté du Fonds général. **ANNULÉE.**

6. Fermeture de la séance extraordinaire.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie tous les membres du conseil présents et ouvre la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25.05.111 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que transmis par la directrice générale et greffière-trésorière avec modifications.

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024

Selon l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier doit être déposé donc :

La directrice générale et greffière-trésorière dépose publiquement le rapport financier préparé par madame Carolyne Thériault de la Firme Mallette applicable à l'année 2024.

Le transfert du rapport financier au Ministère des Affaires municipales sera déposé par Carolyne Thériault de la Firme Mallette, S.E.N.C.R.L. et ce, au nom de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mychelle Lévesque.

4. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE GRÉ A GRÉ AVEC COLAS POUR TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE CHEMIN DES QUATORZE-ARPENTS (ANNULÉE).

5. RÉSOLUTION POUR APPROPRIATION D'UNE DÉPENSE DE 100 000.00\$ APPLICABLE AU SURPLUS CUMULÉ NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL (ANNULÉE).

6. FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

25.05.112 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20H35.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Mario Pelletier, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. &
gref.trés.

NOTE :

« Je, Mario Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mario Pelletier, maire